

Disparition d'Hubert Bidault

Nous avons appris le décès en fonctions d'Hubert Bidault, le 17 février dernier. Inspecteur général de la Ville de Paris, administrateur général, Hubert Bidault avait notamment exercé les fonctions de Directeur des ressources humaines, puis de Directeur de la décentralisation, des relations avec les associations, les territoires et les citoyens.

Notre collègue s'est battu jusqu'au bout, avec courage et énergie contre la maladie qui l'a finalement emporté.

Appartenant à la deuxième promotion des administrateurs de la Ville, ayant accompli toute sa carrière depuis 1981 au sein de la collectivité parisienne, il a contribué à écrire une page de l'histoire de notre administration. Sa disparition affecte tous ceux qui le connaissaient. Il restera dans nos cœurs comme un interlocuteur respecté et compréhensif, un très grand serviteur de Paris.

Paris, vers un statut revisité ?

À l'occasion de la séance du Conseil de Paris de février 2016, l'Exécutif municipal a déposé trois vœux qui sont relatifs à une modification du statut de Paris portant d'une part, sur la fusion entre la Ville et le Département de Paris, d'autre part, sur le regroupement des arrondissements les moins peuplés et enfin, sur une meilleure répartition des compétences entre l'État et la Ville de Paris.

Sur la fusion entre la Ville et le Département de Paris, est émis le vœu d'un projet de loi créant une collectivité unique, fonctionnant de manière identique que les matières relèvent de la compétence communale ou départementale, tout en conservant le cadre des arrondissements.

Quant au regroupement des quatre premiers arrondissements qui ne seraient pas pour autant supprimés au sein d'un conseil d'arrondissement ou de secteur, est émis le vœu d'un projet de loi en ce sens et de l'engagement d'une réflexion sur la réduction des écarts démographiques, les possibilités de regrouper les arrondissements et plus généralement les évolutions possibles du système électoral parisien.

À propos d'une meilleure répartition des compétences entre l'État et la Ville de Paris, le vœu évoque le renforcement des prérogatives des mairies d'arrondissement en matière d'état civil, de pilotage de l'action sociale de proximité, d'animation locale, de politique de la Ville, de propreté, de lutte contre les incivilités, d'occupation du domaine public, d'étalages, de terrasses et de stationnement payant sur la voie publique.

Nous vous rendrons compte des suites qui seront données à ces trois vœux.

« Management bienveillant : des ressources humaines aux richesses humaines »

L'université des cadres a invité, le 16 février dernier, Jacques LEBEAU, Directeur opérationnel à La Poste qui se définit comme un « manager humaniste » et qui est l'auteur d'un récent ouvrage sur le sujet.

Pour l'intervenant, quels que soient la stratégie et les objectifs qui, par essence, sont imposés et donc non négociables, il existe une marge de manœuvre considérable sur la manière de s'y prendre ; actuellement, le malaise vient du fait qu'il manque une méthode centrée sur l'humain qui génère, envie et adhésion, enthousiasme et émotions.

Ce n'est pas parce que le management est bienveillant qu'il ne s'inscrit pas dans une logique de production, au contraire, dans la mesure où il favorise l'engagement des personnels. Selon une étude de 2012, dans notre pays, le taux de désengagement est de 91 % et de désengagement total de 26 %... Un management par la peur ou l'agressivité dans une unité de travail tend à l'augmenter de 22 %, tandis qu'un management par l'indifférence le fait progresser de 40 %. On constate que chez un agent désengagé, le nombre de dépressions se multiplie par trois et celui des arrêts de travail par six.

À une époque où l'on cherche à faire diminuer la masse salariale, il faut avoir en tête qu'1 % d'absentéisme représente 1,87 % de celle-ci.

Aussi apparaît-il essentiel de réunir les conditions pour mettre en place un type de management bienveillant qui se fonde sur les talents des personnels pour asseoir une production optimale.

Ce management bienveillant repose sur quatre attitudes : la co-construction par l'écoute et la considération, l'appui et le soutien apportés à ses collaborateurs, la détection et le développement des talents, le courage managérial.

Cette démarche est malheureusement loin d'être la règle ; son existence est un facteur d'espoir pour de nombreux agents en voie de plus ou moins grande démotivation et une chance pour la structure qui le pratiquera, en permettant de débloquent des relations entre manager et managés qui deviennent de plus en plus conflictuelles.

Une voie à suivre sans modération !

Syndicat des personnels socio-éducatifs et de santé : une assemblée générale fédératrice

Le 12 février dernier, le Syndicat des personnels socio-éducatifs et de santé s'est réuni en assemblée générale autour de ses professionnels aux nombreux métiers (Infirmière cadre de santé, Psychologue, Dentiste, Secrétaire médicale et sociale, Assistante sociale, Conseiller socio-éducatif, Éducateur de jeunes enfants) pour élire son conseil d'administration et son bureau.

Le conseil d'administration est ainsi constitué : Chantal JUGLARD, *Présidente*, Véronique STENOUE, *Vice-Présidente*, Claudia DUBOURG, *Secrétaire Générale*, Karine ALONZO, Laurence BERLANGER, Saïda BOUZEBODJA, Dominique BROQUET, Marine BRUNEAU, Odia-Philomène BUKASA, Monique CHALUT, Véronique DAVEINE, Édith FLORENT, Benjamin FROSINY AZULAY, Hélène GARRIGUES, Isabelle HEITZ, Ethel

JALOUSTE, Lucinda LEMOS, Danielle Flore LOUZOLO, Jérôme MAZZEGA, Camille PERONNET, Élisabeth POUSSE et Jean-Michel RAVILY.

Le bureau se compose de Chantal JUGLARD, *Présidente*, Véronique STENOU, *Vice-Présidente*, Claudia DUBOURG, *Secrétaire Générale*, Édith FLORENT, Lucinda LEMOS et Élisabeth POUSSE.

Ce fut, par ailleurs, l'occasion de nombreux échanges sur le besoin affiché des personnels quant à la reconnaissance des différents métiers du secteur social du fait de leur spécificité et de leur technicité, sur les restructurations qui se traduisent trop souvent par moins d'effectifs, plus de charge de travail, donc des tensions internes qui viennent s'ajouter aux incivilités plus ou moins graves du public, sur la revalorisation des carrières sur le plan indiciaire et sur les primes.

Administrateurs : on vous aime !

Les administrateurs ont été nombreux à répondre à l'invitation du Secrétaire Général qui a pu le 3 février, avec le DRH et un panel de directeurs, exposer les résultats de leur consultation sur la perception de leurs fonctions et de leur avenir et échanger sur le sujet avec ceux qui assistaient à cette rencontre .

L'UCP a exprimé sa position, qui passe par un constat et trois observations.

Le constat est que les enjeux et perspectives qui ont été passés en revue, concernent à la fois la gestion du corps des administrateurs et le fonctionnement général de la Ville. Cela témoigne bien du fait que les deux sujets sont indissociables et qu'une gestion dynamique du corps des administrateurs ne manquerait pas d'apporter ses fruits en termes d'adhésion aux projets portés par la municipalité et d'en faciliter la mise en œuvre.

La première observation est de souhaiter que les représentants des administrateurs, à défaut d'avoir été associés en amont de la démarche de consultation, le soient en aval de cette réunion sur les mesures qui pourraient être envisagées, si l'on veut éviter de considérer la représentation professionnelle comme chambre d'enregistrement, comme c'est le cas en CAP pour les tableaux d'avancement, accueils en détachement et intégrations .

La seconde observation est que la DRH semble dessiner, comme cela a été évoqué avec le projet de charte de gestion des administrateurs, un projet d'accompagnement individuel des carrières qui devrait notamment trouver des traductions pour la recherche de mobilité et le retour de mobilité et dont nous soutenons la philosophie générale. Nous serons cependant attentifs à ce que ces perspectives se traduisent concrètement et durablement.

Enfin, et c'est là le point le plus important, il est indispensable que la Ville redonne des perspectives à ses administrateurs, au-delà de la mobilité qui est, en définitive, simple à appréhender pour la DRH. Il est fondamental d'être capable de répondre à la question « que signifie être administrateur de la Ville de Paris ? », à l'heure où les mobilités inter-administrations sont de plus en plus fortes, et d'accompagner des parcours sur l'ensemble de la carrière. Faute de quoi, le corps des administrateurs de la Ville de Paris pourrait rapidement ne plus être qu'un « pavillon de complaisance ».

L'UCP en faveur de la création d'une véritable filière de la sécurité

Dans le numéro 665 de l'UCP Flash (pour lire celui-ci, cliquer sur le lien http://intraparis.ucp.mdp/UCP/document?id=10335&id_attribute=127), était évoqué le projet

de réorganisation des services qui luttent actuellement à Paris contre les incivilités, afin de renforcer leurs actions.

Si les grands principes sont globalement connus, l'ampleur de cette réforme est néanmoins difficile à mesurer, dans la mesure où l'on ignore encore le nombre d'agents qui seront concernés au sein des services de la Préfecture de police.

L'UCP demeure très attentive à la manière dont est conduite cette réorganisation et très attachée à ce que les personnels soient pleinement associés à ce projet.

Au-delà de l'aspect purement organisationnel, l'UCP estime que c'est l'occasion d'instituer une véritable filière de la sécurité qu'elle appelle de ses vœux depuis de nombreuses années, en permettant non seulement aux agents de catégorie C qui exercent des fonctions importantes d'encadrement d'accéder directement à la catégorie B, mais aussi aux personnels de catégorie B d'avoir un débouché spécifique en catégorie A.

Alors que la lutte contre les incivilités constitue un enjeu majeur de la présente mandature selon la Maire de Paris, l'instauration de cette filière permettrait de pleinement reconnaître la spécificité et la technicité des métiers de la sécurité.

Syndicat des cadres techniques : Nouveau bureau de la section des Ingénieurs économistes de la construction

Au sein du Syndicat des cadres techniques, la section des ingénieurs économistes de la construction a élu son nouveau bureau : Olivier AMIET, *Président*, Élodie DE VACHON, *Vice-présidente*, Nelly COUSIN, *Secrétaire* et Murielle TITE, *Trésorière*.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72